

REACH

REGISTRATION EVALUATION AND AUTHORISATION OF CHEMICALS

EN TANT QUE LEADER EN SCIENCE ET EN INNOVATION, DUPONT S'APPUIE SUR SON SAVOIR-FAIRE UNIQUE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, DE SANTÉ, DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE GESTION DES PRODUITS POUR SE METTRE EN CONFORMITÉ AVEC REACH.

LA PRISE DE POSITION DE DUPONT CONCERNANT REACH

DuPont constate qu'une évaluation complète et une compréhension approfondie des effets de ses produits sur la santé humaine et l'environnement concorde avec les valeurs fondamentales de l'entreprise en matière de sécurité et de protection de l'environnement.

DuPont s'engage à assurer la conformité avec REACH de tous ses produits fabriqués ou importés dans l'Union Européenne. A cette fin, DuPont collaborera étroitement avec ses fournisseurs et clients au fur et à mesure que le règlement est appliqué.

En tant que société de science orientée vers les marchés, DuPont possède une expertise scientifique et réglementaire unique qui lui permet de répondre aux demandes du marché pour des produits plus sûrs et plus durables, et ainsi promouvoir la croissance.

DUPONT S'ENGAGE ACTIVEMENT DANS SES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT

A l'échéance du 1^{er} décembre 2008, DuPont a introduit les fichiers d'enregistrement préalable pour toutes les substances soumises à l'obligation d'enregistrement et fabriquées par DuPont dans l'Union Européenne ou importées par DuPont dans l'Union Européenne. L'Agence Chimique Européenne (ECHA) a confirmé l'acceptation de tous ces fichiers. Notre objectif est l'enregistrement final de toutes ces substances.

DuPont prend des initiatives pour soutenir ses clients et fournisseurs dans leurs efforts de conformité à REACH.

En fin de compte, les décisions d'enregistrer ou non telle ou telle substance dépendront de plusieurs facteurs qui sont au-delà du contrôle de DuPont. Il peut s'agir de considérations de sécurité, santé et protection de l'environnement ou plus généralement de considérations relatives à nos activités.

DUPONT FACE À VOS ATTENTES

La mise en œuvre de REACH peut amener des fabricants/importateurs à prendre des décisions au niveau de la continuité de fourniture par vente ou importation de substances sur le marché européen. Des décisions de retirer des substances ou produits du marché pourraient avoir des conséquences pour DuPont. Dans ce cas, DuPont entrera en contact avec ses clients pour leur offrir, dans la mesure du possible, une alternative valable.

Edition Septembre 2009



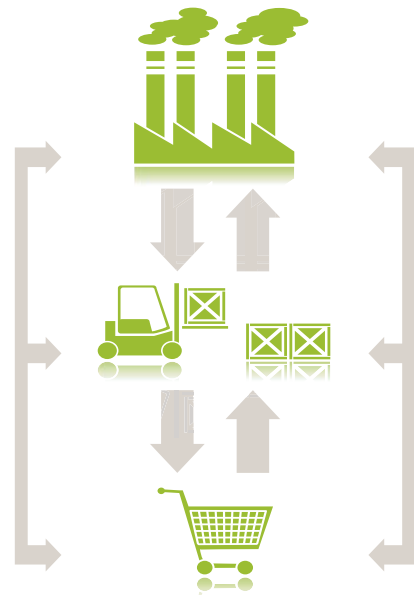
The miracles of science™

PROCESSUS DE COMMUNICATION

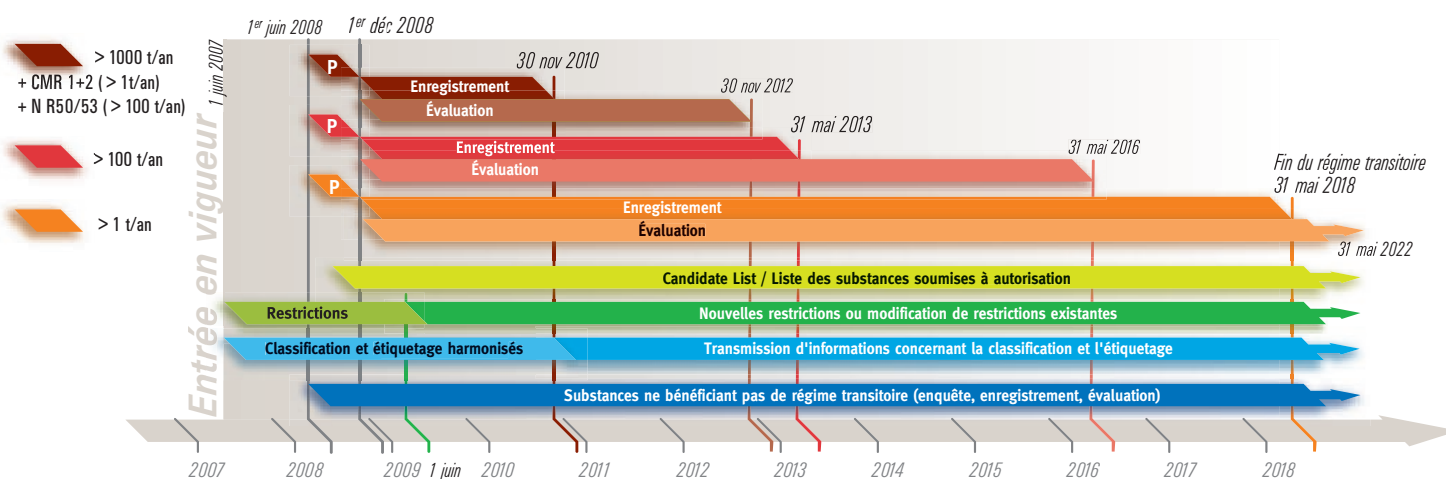
REACH EXIGE UN PROCESSUS DE COMMUNICATION ACTIF EN AMONT ET EN AVANT DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT ET VA AINSI NETTEMENT AU-DELÀ DES PRATIQUES COMMERCIALES ÉTABLIES.

EN AMONT DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT : information sur l'utilisation / scénarios d'exposition. Nos clients devront fournir des informations suffisantes concernant l'utilisation pour des scénarios d'exposition, des remarques concernant les mesures de maîtrise des risques et de nouvelles informations sur les propriétés dangereuses.

EN AVANT DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT : fiches de données de sécurité / de scénarios d'exposition - utilisations identifiées, mesures de gestion des risques, numéro d'enregistrement, obligations d'autorisation.



ÉCHÉANCIER DE L'IMPLÉMENTATION DE REACH



DÉFINITIONS

Substances bénéficiant d'un régime transitoire :

- Substances mentionnées dans l'Inventaire européen des substances chimiques commerciales (EINECS) ;
- Substances fabriquées dans la Communauté ou l'un des pays ayant adhéré à l'Union européenne le 1^{er} janvier 1995 ou le 1^{er} mai 2004, mais n'ayant pas été mises sur le marché dans les 15 ans ayant précédé l'entrée en vigueur de REACH (p.ex. substances de R&D) ;
- Substances n'étant plus considérées comme polymères et mises sur le marché dans l'UE ou des États-membres.

Substances ne bénéficiant pas d'un régime transitoire : substances nouvelles et substances non couvertes par la définition de substances bénéficiant d'un régime transitoire.

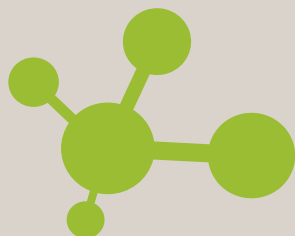
CMR 1+2 : cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction, de catégorie 1 ou 2, conformément à la Directive 67/548/CEE ;

N R50/53 : substances très toxiques pour les organismes aquatiques et pouvant entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique, conformément à la directive 67/548/CEE ;

P : Enregistrement préalable

Pour de plus amples informations, veuillez utiliser le lien www.reach.dupont.com

DuPont est une société de produits et services s'appuyant sur la science. Fondée en 1802, DuPont utilise la science pour développer des solutions durables, indispensables pour améliorer les conditions de vie, la santé et la sécurité partout dans le monde. Présente dans plus de 70 pays, DuPont offre une vaste gamme de produits et services innovants destinés à de nombreux marchés dont l'agriculture et la nutrition, l'habitat et la construction, la communication et le transport.



The miracles of science™